

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1278

présenté par
M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 6

À la fin de l’alinéa 13, substituer au nombre :

« 2,2 »

le nombre :

« 2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à restreindre les exonérations du bandeau « maladie » à 2 SMIC en 2025.